

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

Sans contrat et sans salaire, les AESH engagés à Dieppe racontent : « Le mal est fait et va durer »

Mireille LOUBET

5-6 minutes

À chaque rentrée scolaire, le dossier des accompagnants d'élèves en situation de handicap pèse lourd. Pour l'année scolaire 2018-2019, le casse-tête des affectations tardives des AESH avait laissé des élèves, des familles et des établissements scolaires dans la difficulté pendant plusieurs semaines. Cette année, la nouvelle circulaire du ministère de l'Éducation nationale de juin 2019 devait garantir un cadre professionnel plus stable aux AESH.



A partir de 1€

L'ABONNEMENT NUMÉRIQUE

- Accès à 100% des contenus sur le site web
- Votre journal et ses suppléments en version numérique

JE M'ABONNE

Le bout du tunnel fin novembre ?

Néanmoins, deux mois après la rentrée scolaire faute de contrats signés, la plus grande partie des salaires n'a pas été versée. « *Le module d'édition des nouveaux contrats pour la gestion de la paie a été livré tardivement dans les académies*, détaille **Lysiane Claire**, la présidente de l'association AESH 76 créée à Dieppe,

début septembre. *C'est un scandale national ! Nous reconnaissons tous les efforts que le personnel administratif du Rectorat a pu effectuer, mais c'est le gouvernement qui ne se rend pas compte du travail que cela représente et des conséquences engendrées par les retards.* » Conséquence directe de cet « imbroglio administratif » peu de salaires complets ont été versés. *« Il y a eu des acomptes parfois, mais pas vraiment de salaire ni de fiche de paie. Or ces documents sont nécessaires pour obtenir la prime d'activité de la CAF ou le complément chômage pour celles qui sont inscrites à Pôle Emploi et reçoivent une indemnisation.* » Même avec un acompte ou des aides d'urgence sociales débloquées par le Rectorat de Rouen ou la Ville de Dieppe, le reste à vivre est faible depuis deux mois. Et la précarité s'accroît encore. *« Ce sont beaucoup de femmes qui élèvent seules des enfants. Aussi, nous avons reçu à l'association beaucoup de messages de désespoir et de détresse. Des factures de cantine pas payées, des cadeaux d'anniversaire pas achetés et des agios bancaires de fou qui s'accumulent de ce fait ! C'est une situation financière catastrophique pour nombre d'entre nous. Le mal est fait et va durer.* »

En Seine-Maritime, on compte environ 2 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap dont 200 environ dans les deux circonscriptions dieppoises de l'Education nationale.

La plupart travaillent à temps partiel, avec des contrats de 20 à 32 heures.

« Dans l'académie de Rouen, pas plus de 40 AESH sont actuellement à temps plein, c'est très minoritaire. Quant au passage en CDI, il se fait encore au compte-goutte sur la base de six années pleines de CDD pour valider un CDI », précise **François-Xavier Durand**, représentant de la CGT Educ'Action.

Pour le paiement des salaires de septembre et octobre, « *tout devrait être régularisé pour la paie de novembre* », mais le syndicat dénonce un problème d'organisation générale qui plonge des familles entières dans la « *précarité administrative* ».

Une association Unique

L'association AESH 76 est née officiellement à Dieppe en septembre dernier. Selon ses statuts, elle a pour objet de promouvoir la fonction d'AESH pour créer des échanges entre accompagnants scolaires et les personnels médico-scolaires en charge du même public d'enfants handicapés scolarisés. « Nous voulions alors aborder via l'association essentiellement la reconnaissance de la fonction au sein de l'Éducation nationale », souligne la présidente Lysiane Claire. L'association dieppoise veut essaimer sur l'ensemble du département. Contact : assoaesh76@gmail.com

« On réclame un vrai statut »

Engagée auprès de l'Éducation nationale depuis dix ans, Lysiane Claire, la présidente de l'association AESH 76, rechigne à se mettre en avant, mais sa situation personnelle éclaire celle de l'ensemble de ses collègues avec précarité au long cours. Il y a dix ans, elle démarre comme assistante de vie scolaire (AVS) après avoir vu une annonce à Pôle Emploi. « *On pouvait faire un peu de tout. J'accompagnais des enfants dyslexiques, mais je faisais aussi des tâches administratives. C'était très polyvalent.* »

Depuis sept ans, elle est affectée à l'école Sonia-Delaunay, en Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire). « *C'est une fonction pas facile, mais gratifiante. Je vais au boulot avec plaisir car les enfants nous apportent beaucoup.* » Avec un temps partiel de 20 heures par semaine pour 12 enfants, Lysiane Claire devrait passer très prochainement en CDI, car elle peut attester de six

ans de CDI.

« En fait, on a l'impression d'être en période d'essai pendant six ans. Donc on vit ce CDD permanent comme un manque de reconnaissance terrible de notre fonction. Et puis, c'est galère pour tout car c'est un maintien dans la précarité professionnelle. C'est pour ça qu'on réclame un vrai statut, une reconnaissance de notre fonction d'utilité publique comme c'est écrit dans la loi de 2005. Pour l'instant, nous sommes les personnels invisibles de l'Éducation nationale et nous vivons un handicap salarial intolérable. »